## Atelier 1 - Qualité des habitats

Animatrice : Aurore Baisez (Logrami)
Rapporteur : Vincent Vauclin (Onema)

Important : les noms de personnes figurant entre parenthèses et en italiques renvoient aux auteurs et à leurs exposés présentés lors de l'atelier. Il est conseillé de s'y référer pour une bonne compréhension des sujets traités.

- **Défaut de continuité écologique** (piscicole) et autres barrières = principal sujet abordé (constitutifs de la qualité au sens large), mais pas le seul
- Expertise Onema du domaine public fluvial de l'Allier (*Baran*) : 16 obstacles plus pénalisants que dans la perception globale antérieure, dont 3 microcentrales posant problème depuis très longtemps
- Effet de cumul des obstacles, dans la course aux frayères : « plus grand fleuve sauvage d'Europe » ?
- Corroboré par le radiopistage Logrami de 2009 (Bach et al.): tout retard dû aux seuils augmente la mortalité, notamment estivale: températures, braconnage et prédation (1 saumon dans Allier en 2009; 3 dans la basse Creuse-Gartempe en 2011, soit 10% du contingent radiopisté)
- Habitats à juvéniles de saumon productifs en amont ALLIER (Bach et al.): meilleure survie sous graviers, densités maximales de Langeac à Poutès (zone refuge donc sans alevingage, avec effet d'accumulation de géniteurs sous l'obstacle) et densités ramenées au nombre de géniteurs optimales en amont de Poutès (zone refuge): d'où importance de garantir l'accès
- Habitats productifs en amont ALAGNON : accumulation de géniteurs en aval de Chambezon (micro-centrale) mais zone peu adéquate : manque à produire des juvéniles
- Autres formes de blocages pour tous migrateurs (*Lebailleux*) : suivi fin du bouchon vaseux de l'estuaire de la Loire
- Feunteun: mortalité ou éventualité de retour en mer ou replis en zones moins anoxiques dans l'attente de la fenêtre étroite de migration (= les quelques jours où [O2] > 4 mg/L)
- Impact moins flagrant pour saumon que pour autres migrateurs. Risques à surveiller pour les smolts toutefois. (Attention : seulement 7 saumons adultes suivis par télémétrie dans l'estuaire de 2011 à 2013.)
- **Pollution lumineuse** (*Rousset*) : impacte les comportements animaux, beaucoup étant nocturnes (mammifères, insectes, poissons...) : attraction, désorientation
- excès d'éclairages nocturnes à but esthétique en villes. Cas de Vichy (patrimoine urbain bâti) notamment sur bords de l'Allier et sous les ponts :

partie bleue du spectre visible (LED, lampes à vapeurs de mercure) qui a probablement un effet de « fixation » des smolts.

- Grands barrages **Poutès** (*Lecuna*) : projet collaboratif, après arbitrage politique, pour minimiser l'impact sur le saumon
- discussion sur le bien fondé du maintien de la chute Poutès dans l'ensemble de ce complexe hydroélectrique Allier / Ance du Sud (NDLR : EDF nous précise que la chute Allier = 57 % de l'énergie produite par ce complexe de 2000 à 2012. Elle passerait à 42 % du total en 2017 après réaménagement du site)
- 15% de diminution de la production électrique spécifique à la chute de Poutès (pompage), donc solution technique novatrice
- En cas de non respect du cahier des charges environnemental (qui préconise entre autres : 100% des saumons remontant doivent passer, 1 jour de retard seulement est admis), possibilité d'ouverture totale par clapets
- Si Q > 100 m3/s, ouverture totale pour sédiments
- suivi sédimentaire avant/après détaillé en cours (*Peiry*), accompagné de suivis des frayères et juvéniles saumon (*Ditche*)
- Autres types d'obstacles, également humains : même quand tous les textes convergent et y obligent, rétablissement de la continuité écologique et mise aux normes de l'épuration ne vont pas de soi et ne sont souvent pas désirés
- parmi les causes : déficit d'application rigoureuse et équitable des règles : effet de connaissance personnelle et de proximité humaine donnant trop de cas par cas : l'Etat et ses établissement publics ne vont pas toujours au bout de leurs rôles et de leur mission...
- ...d'où « solitude » des syndicats, chargés de porter les projets d'intérêt général concourant à l'application des lois environnementales et des directives européennes (DCE), qui sont à l'interface des obligations légales et des propriétaires d'ouvrages et/ou gestionnaires d'installations à traiter/améliorer : cas du contrat territorial Alagnon (*Ponsonnaille*)
- De surcroît, ces structures ont souvent des moyens financiers modestes (besoin d'un bon taux d'aides publiques pour permettre les réalisations).
- Besoin généralisé d'outils d'éclairage des décisions et d'aide à la gestion (exemple : suite au radiopistage de saumons Allier 2009 expertise continuité du domaine public fluvial de l'Allier en 2011) : tableaux de bord et observatoires dans les différents grands bassins de France métropolitaine (Besse et Germis)
- portés par Logrami en Loire (pour l'anguille 2001, étendu à toutes espèces en 2008), autres associations de migrateurs ailleurs
- Ces outils rassemblent les informations et standardisent les indicateurs (\$\rightarrow\$ SIE compatibles)